



PLAN DES ITINÉRAIRES CYCLABLES

CONTACTS

www.plainecommune.fr/mobilite

ASSOCIATIONS VÉLO

AUT Plaine Commune : www.aut-pc.pagesperso-orange.fr
 Vélo à Saint-Denis : <http://veloassaintdenis.hautetfort.com>
 Association des citoyens des Quatre-Routes : www.lacourneuve4routes.free.fr
 Atelier solidaire de Saint-Ouen : <http://atelier-solidaire-saint-ouen.org>
 Atelier d'autoréparation de vélos de Saint-Denis : <http://labidouillerie.tumblr.com/velo>

VÉLOCISTES

Vélo Espace 93 - 163 avenue Paul-Vaillant Couturier
 93120 La Courneuve - 01 48 36 80 70
www.boutique.veloespace93.fr
 Guguène Cycles - 134 avenue Joffre
 93800 Épinay-sur-Seine - 09 80 73 20 23
www.gugulene-cycles-velo.fr/

VÉLIB'

www.velib.paris.fr

LA SIGNALISATION ROUTIÈRE DÉDIÉE AUX CYCLISTES

Un cycliste est un usager de la route. Il doit donc respecter le Code de la Route.

- Début et fin d'aménagement cyclable obligatoire
- Début et fin d'aménagement cyclable conseillé
- Début et fin de zone 30
- Sens interdit sauf aux vélos
- Voie interdite aux vélos
- Voie à double sens dont un sens est réservé aux cyclistes

QUE LA RUE SOIT DOUCE

Les bonnes raisons de se déplacer à vélo ne manquent pas. Ce mode de déplacement pratique et économique allie plaisir, sobriété et santé. Il simplifie les trajets quotidiens, il est rapide, silencieux et non polluant.

La Communauté d'agglomération Plaine Commune favorise l'utilisation du vélo sur son territoire pour offrir aux habitants et usagers une alternative à la voiture pour leurs déplacements. C'est dans cette optique que le plan vélo communautaire a été lancé en 2010.

Le plan vélo de Plaine Commune a pour objectif de créer de manière progressive un réseau d'itinéraires cyclables de 220 km au total qui connectera à terme les neuf villes de l'agglomération et les principaux lieux d'activités (professionnelles, éducatives, commerciales, culturelles).

SE DÉPLACER À VÉLO LE LONG DES COURS D'EAU DU TERRITOIRE

Les berges de Seine à Épinay-sur-Seine

Le canal Saint-Denis

220 KM D'ITINÉRAIRES CYCLABLES À TERME

LES BONNES PRATIQUES

Rouler en ville en vélo, c'est cohabiter avec les véhicules et les piétons. Cela nécessite d'adopter des réflexes et des équipements pour se protéger soi-même et protéger les autres.

QUELQUES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Utiliser les aménagements cyclables
- Être attentif aux piétons qui traversent
- Respecter les feux rouges
- Aux intersections, faire attention aux véhicules qui tournent à droite
- Signaler ses changements de direction à l'aide de son bras
- Ne pas dépasser les véhicules par la droite
- Prendre garde aux angles morts des bus et des poids lourds
- Rester attentif en circulant le long d'une file de voitures stationnées pour éviter les ouvertures intempestives de portières
- Respecter les distances de sécurité

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Un éclairage afin d'être vu par les autres usagers
- Un avertisseur sonore

ÉQUIPEMENT CONSEILLÉ

- Un gilet pour être visible
- Un casque
- Des vêtements clairs ou voyants, une bande réfléchissante
- Un antivol qui permet d'attacher à la fois le cadre et la roue
- Un panier pour transporter ses affaires

STATIONNER SON VÉLO

Il existe près de 2500 places de stationnement vélo sur le territoire de Plaine Commune, réparties sur 230 emplacements environ. Ces parkings sont positionnés à proximité des équipements publics (mairies, médiathèques, écoles, collèges, lycées, gares...), des zones de commerces et des parcs.

La grande majorité des emplacements de stationnement vélo de Plaine Commune se présente sous la forme d'arceaux (U inversé) permettant une attache du vélo en deux points.

LES PARKINGS SÉCURISÉS

Des campagnes de pose d'arceaux vélos sont régulièrement réalisées afin de poursuivre le maillage du territoire en points de stationnement.

Pour bien attacher son vélo, il convient de s'équiper d'un antivol permettant d'attacher à la fois le cadre et la roue.

Véligo est un système de stationnement collectif fermé, réservé aux détenteurs d'un pass Navigo, moyennant un abonnement annuel, qui garantit la mise à disposition d'une place de stationnement vélo dans un abri accessible 24 h/24, 7 j/7.

Deux consignes Véligo sont disponibles sur le territoire de Plaine Commune : une à la gare SNCF d'Épinay-Villetaneuse et une à la gare RER de Saint-Denis.

Les abris sont équipés de rangements à vélo, de caméras de vidéosurveillance et d'une télésurveillance des équipements (porte, lecteur de badge, lumière et détecteur de présence).

Pour s'abonner, il suffit de remplir un formulaire d'adhésion, disponible sur le site internet de la SNCF (www.transilien.com/static/services/Veligo) ou aux guichets des gares équipées. Il est également possible de contacter le Centre de gestion Véligo SNCF au 01 71 25 06 50 (prix d'un appel local).

LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Différents types d'aménagements sont réalisés pour faciliter les déplacements à vélo et rendre les cyclistes visibles sur l'espace public.

LA PISTE CYCLABLE

Espace protégé réservé aux cyclistes, séparé physiquement de la chaussée et des cheminements piétons. Ce type d'aménagement est mis en œuvre prioritairement sur les voies où le trafic et la vitesse sont élevés.

LA BANDE CYCLABLE

Ligne de peinture, sans séparateur physique, qui rend le cycliste visible par les autres usagers de la route.

LES COULOIRS MIXTES BUS/VÉLOS

Couloir de bus séparé de la chaussée par un marquage ou un séparateur, où la circulation des vélos est autorisée.

LES ESPACES PARTAGÉS

Dans les espaces partagés, toutes les voies sont à double sens pour les vélos, sauf exception.

- LA ZONE 30
- LA ZONE DE RENCONTRE
- L'AIRE PIÉTONNE

Section ou ensemble de rues où la vitesse est limitée à 30 km/h afin de garantir la circulation des vélos dans des conditions satisfaisantes.

Section ou ensemble de rues où les piétons sont prioritaires et où la vitesse est limitée à 20 km/h pour garantir la circulation des vélos dans des conditions satisfaisantes.

Zone où la circulation des voitures est interdite. La circulation des vélos est autorisée au pas.

SCHEISSA - 1984 © Plaine Commune - Ville de Saint-Denis - DR



- Aménagements cyclables (pistes cyclables, bandes cyclables, couloirs de bus)
- Zones de circulation apaisée (zones 30, zones de rencontre, aires piétonnes)
- Circulation vélo à sens unique dans les zones 30
- Stationnements vélos
- Véligo
- Stations Vélip'
- ★ Vélocistes
- Points info tourisme
- M Mairies

Cette carte recense les aménagements cyclables existants ou en cours de réalisation. Des mises à jour seront effectuées afin d'intégrer les nouveaux aménagements. Si vous constatez des erreurs, vous pouvez les signaler à AlloAgglo.

